

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

EXTRAIT

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Mars 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/03/14

Date de la convocation	28/02/2022
	Votes : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX
Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT
Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon,
LABORDA Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali,
DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM
Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle
- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

**Objet : Dénomination du lotissement réalisé par le groupe SAS Les 3 Collines et
HECTARE — Rue Joséphine Boyer**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal, par
délibération, le nom à donner aux rues, aux places publiques et aux lotissements.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-14-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de dépôt en préfecture : 10/03/2022

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même

Il convient donc, pour faciliter, le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur dénomination et à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer « le clos des vigneron » le lotissement réalisé par le groupe SAS Les 3 Collines et HECTARE à la Rue Joséphine Boyer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de dénomination,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-14-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022